

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 19-CAP-02

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 14 mars 2019** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'ont pu assister :

Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique  
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le président, monsieur Pierre Brodeur, souhaite la bienvenue à tous.

**1. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-23**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jacques E. Poitras :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

**3. Adoption des procès-verbaux**

**3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-24**

**Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 février 2019**

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Isabelle Bérubé :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 février 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Dossiers - Mobilité durable**

**4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-25**

**Signature d'une entente entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) concernant les services de transport collectif 2017-2018-2019**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Monique Gagné :

« D'APPROUVER la lettre d'entente concernant les services de transport collectif 2017-2018-2019 à intervenir avec l'ARTM, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2017, laquelle sera en vigueur jusqu'à la conclusion d'une entente de contractualisation pluriannuelle.

D'AUTORISER le président et le directeur général à signer cette entente. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Dossiers – Gestion durable des ressources**

**5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-26**

**Approbation du plan de gestion du parc d'autobus 2019-2023**

Il est proposé par Isabelle Bérubé, appuyé par Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER le plan de gestion du parc d'autobus 2019-2023 et de le soumettre au ministère des Transports du Québec (MTQ). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-27**

**Révision de la politique DG-01-03 – Code d'éthique**

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Robert Myles :

« D'APPROUVER la révision de la politique DG-01-03 – Code d'éthique. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-28**

**Nomination d'un représentant du Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de membre substitut des cinq comités de retraite du RTL**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Isabelle Bérubé :

« DE DÉSIGNER pour une période de trois (3) ans, à compter du 14 mars 2019, madame Mélissa DesRoches à titre de membre substitut avec droit de vote représentant le RTL sur les cinq (5) comités de retraite du RTL suivants :

- Comité du régime de retraite des cadres de direction du RTL;
- Comité du régime de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL;
- Comité du régime de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL;
- Comité du régime de retraite des membres et ex-membres du Syndicat des employés d'entretien de la STRSM;
- Comité du régime de retraite des membres du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-29

##### **Nomination d'un officier délégué substitut du Réseau de transport de Longueuil au comité d'admission au transport adapté**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jacques Lemire :

« DE NOMMER monsieur Alejandro Ochoa, superviseur opérations au transport adapté de la Direction principale opérations, à titre d'officier délégué substitut du Réseau de transport de Longueuil aux fins du comité d'admission au transport adapté jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de monsieur Sylvain Chassé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-30

##### **Octroi de contrat – Appel d'offres en achat regroupé - Mandat de service de gardiennage pour les actifs métropolitains**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ c. A-33.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a confié au Réseau de transport de Longueuil (RTL) l'exploitation d'équipements et d'infrastructures à caractère métropolitain et dont elle est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée;

CONSIDÉRANT QUE le RTL a mandaté EXO afin de procéder à un appel d'offres pour un achat regroupé intitulé « Service de gardiennage aux gares, aux terminus d'autobus, aux sites de garages des trains de banlieue, aux centres d'entretien d'EXO et agents à bord » et que cet appel d'offres inclut les actifs métropolitains sous la gestion du RTL.

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Michel Lanctôt :

« D'OCTROYER le contrat de service de gardiennage pour les actifs métropolitains sous la gestion RTL à « GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C. » pour un montant total estimé à 5 378 391 \$ toutes taxes comprises, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour une période de trois (3) ans, conformément à son offre de service, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Ce contrat pourra être prolongé à deux (2) reprises pour une période d'une (1) année chacune. Le RTL se réserve tous ses droits à l'égard de l'exercice de ces options de prolongation.

Le financement de cette dépense est conditionnel à l'approbation, par résolution, du conseil d'administration de l'ARTM.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-31

### **Octroi de contrat – Appel d’offres en achat regroupé – Antigel pour moteurs diesel et lave-glace**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau a été mandaté par les sociétés de transport suivantes : Société de transport de Montréal (STM), Société de transport de Laval (STL), Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de l’Outaouais (STO), Société de transport de Lévis (STLévis), Société de transport de Trois-Rivières (STTR) et Société de transport de Sherbrooke (STSh), pour le compte du RTL, pour procéder à un achat regroupé pour la fourniture d’antigel pour moteurs diesel et lave-glace;

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jacques E. Poitras :

« D’OCTROYER le contrat à la suite de l’appel d’offres ARP-036 – Antigel pour moteurs diesel et lave-glace, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 11 mai 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « ULTRA CLEAR ENGINE FLUIDS INC. » aux prix unitaires soumis par produit, pour un montant total estimé à 3 207 151,79 \$, toutes taxes et provisions incluses, conformément aux soumissions déposées et aux conditions du devis, pour un montant n’excédant par les crédits disponibles.

Que la dépense découlant du présent contrat soit répartie comme il suit :

- Le RTL pour un montant estimé de 455 445,18 \$;
- La STM pour un montant estimé de 1 796 139,13 \$;
- La STL pour un montant estimé de 141 947,67 \$;
- Le RTC pour un montant estimé de 413 831,90 \$;
- La STO pour un montant estimé de 287 631,52 \$;
- La STLévis pour un montant estimé de 32 395,94 \$;
- La STTR pour un montant estimé de 31 463,79 \$;
- La STSh pour un montant estimé de 48 296,70 \$.

Que l’acceptation des soumissions lie envers les adjudicataires chaque partie au processus d’achat regroupé.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## 5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-32

### **Dépôt – Liste des chèques émis**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 19 janvier au 22 février 2019 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 14 863 295,35 \$. »

## 5.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-33

### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – janvier 2019**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de janvier 2019. »

## 5.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-34

### **Prolongation de contrat – Service de taxi collectif aux clients**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Michel Lanctôt :

« D’EXERCER la première option de prolongation du contrat P18-004 – Service de taxi collectif aux clients à la firme « 9145-7200 Québec Inc. » faisant affaire sous le nom de « ALLO TAXI », pour la période d’un (1) an, conformément à l’appel d’offres, aux prix unitaires soumis, majorés en fonction de la moyenne de l’indice des prix à la consommation (IPC), pour un montant total estimé à 1 443 619,47 \$ toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles.

Le Réseau de transport de Longueuil (RTL) se réserve tous ses droits quant à l'exercice de toute autre option de prolongation. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

**7. Affaires nouvelles**

**8. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-35**

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 15. Il est appuyé par Nancy Decelles.

Pierre Brodeur  
Président

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative